



D.2024.02.07.5.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 7 Février 2024

5- GESTION DU PATRIMOINE

5.4 - SYSTEMES – Convention n°2024-1011 pour la constitution d'un groupement de commandes entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs en vue de la passation d'un accord cadre pour la fourniture de matériels, logiciels réseaux et sécurité réseaux associés des sites Tisséo.

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Pour permettre à Tisséo Voyageurs d'opérer sa mission d'exploitant du réseau de transport urbain de l'agglomération toulousaine, Tisséo Collectivités, en tant qu'autorité organisatrice, met à sa disposition :

- des infrastructures réseaux (filaire et sans fil) en lignes, ateliers et sites de remisages ;
- des infrastructures réseaux sol-bord ;
- des infrastructures réseaux datacenter ;
- les systèmes informatiques et téléphoniques correspondants ;
- les systèmes de sécurité réseaux (cyber) correspondants ;
- les systèmes de gestion, synchronisation, supervision et d'administration correspondants.

Ces moyens nécessitent d'évoluer et répondre aux :

- modifications et création des lignes de transport, ateliers et sites de remisages ;
- nouveaux besoins de Tisséo Voyageurs ;
- évolutions réglementaires, notamment en matière de sécurité réseau.

Dans le cadre des évolutions des infrastructure réseaux décrite ci-avant, la présente convention vise à établir un groupement de commandes entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour :

- l'acquisition de matériels, logiciels réseaux et sécurité réseaux associée ;
- leur intégration y compris les prestations connexes (par exemple étude de couverture wifi ou achat de licences).

Ce groupement de commande permettra de :

- garantir une homogénéité matérielle et technique du patrimoine réseau ;
- sécuriser l'intégration de matériels et limiter la dilution des responsabilités en recourant à un seul et même opérateur ;
- augmenter notre capacité de négociation sur les prix vis-à-vis des opérateurs en mutualisant les besoins.

Le groupement de commandes est constitué en vue de la passation d'un accord cadre de fourniture de matériels, logiciels réseaux et sécurité réseaux associés des sites Tisséo.

Tisséo Collectivités assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Il procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

La commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur : Tisséo Collectivités.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre passé en application des dispositions des articles R2162-1 à R2162-6 du Code de la Commande Publique. L'accord-cadre sera conclu en vertu des dispositions des articles L. 2124-3 et R2124-4 du Code de la Commande Publique régissant la procédure avec négociation.

Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs signeront chacun, avec le cocontractant retenu, un accord cadre à hauteur de leurs besoins respectifs, préalablement déterminés, et en suivront l'exécution.

D.2024.02.07.5.4

Le groupement prendra fin dès le terme des accords-cadres signés par les membres du groupement ou par anticipation en cas de retrait de l'un de ses membres.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels, logiciels réseaux et sécurité réseaux associés des sites Tisséo auquel participeront les personnes morales suivantes :

- Tisséo Collectivités
- Tisséo Voyageurs

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer la convention n°2024-1011 de groupement de commandes avec Tisséo Voyageurs pour la passation d'un accord-cadre de fourniture de matériels, logiciels réseaux et sécurité réseaux associés des sites Tisséo.

ARTICLE 2 : AUTORISE la désignation de Tisséo Collectivités en tant que coordonnateur du groupement ainsi formé.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES